



Revision d'une decision de cassation

Par **Iolosun**, le **17/08/2015** à **09:23**

Bonjour Maître,

Ma question est simple ;

est-il possible de revoir la décision d'une cassation rendue, tout était très bien parti avec l'avocat spécialisé en cassation nous avons passé toutes les étapes avec succès et en final rejet, pour moi c'est la consternation qq chose a été mal interprété mal étudié par les juges .. merci pour votre réponse.

Mon dossier relève du ministère de l'économie, Macron

Laurence Bleriot Philippe.

Par **youris**, le **17/08/2015** à **10:09**

bonjour,

si la cour de cassation a rejeté votre pourvoi, juridiquement votre affaire est terminée.

la révision d'un procès est une voie de recours exceptionnelle qui est possible dans des circonstances bien précises.

le simple fait que vous ne soyez pas d'accord avec cette décision, ne vous permet pas d'exercer ce type de recours.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/recours-revision-quoi-5519.htm#.VdGXPntmko>

salutations